



POLITIQUE POUR UN MILIEU DE TRAVAIL SANS VIOLENCE

L'ESFCEO respecte la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, en matière de violence et de harcèlement et s'engage à :

- Créer et maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire pour les clients/es et les membres du personnel ;
- Prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer un tel environnement ;
- Ne tolérer aucun comportement de violence, de harcèlement et d'intimidation.

Exemples de comportements non tolérés en personne, au téléphone ou par écrit :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| ■ Insulte / cri / menace | ■ Langage grossier |
| ■ Blasphème | ■ Intimidation |
| ■ Manque de respect | ■ Discrimination / racisme |
| ■ Message téléphonique haineux | ■ Menace voilée |
| ■ Commentaire dégradant | ■ Vol / vandalisme |
| ■ Comportement indécent | ■ État d'intoxication |

Tout comportement jugé inacceptable envers un client ou un membre du personnel sera signalé sans délai à la direction. La mesure appliquée sera déterminée en fonction du niveau de gravité du comportement et peut être :

- un avertissement (verbal/écrit) ;
- le déplacement ou l'annulation de votre rendez-vous ;
- l'annulation définitive et sans appel de votre inscription comme client à la clinique.